

United Nations  Nations Uni

HEADQUARTERS | SIEGE | NEW YORK, NY 10017  
TEL. : + 212 963 4574 | EXPERTSROSTER@UN.ORG

REFERENCE: SCA/11/21 (01)

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres des Nations Unies et a l'honneur de se référer au fichier d'experts tenu par le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Ce fichier a été établi par le Secrétariat pour faciliter le recrutement au pied levé de spécialistes qualifiés appelés à faire partie, pour une période limitée, des groupes ou équipes de suivi (ci-après « groupes d'experts ») créés par le Conseil de sécurité en vue de faire mieux appliquer les mesures contraignantes (sanctions) imposées en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétariat invite les États Membres à proposer des candidats possédant au moins dix années d'expérience professionnelle, y compris trois années de terrain, à des niveaux de responsabilité croissants en matière de suivi des sanctions dans l'un ou plusieurs des domaines de compétence suivant :

- Groupes armés
- Contrôle des frontières/douane
- Armements classiques
- Lutte contre le terrorisme
- Finance
- Affaires humanitaires et droits de l'homme
- Droit international
- Ressources naturelles
- Question régionale
- Violence sexuelle et sexiste
- Transports (maritime/aérien)
- Armes de destruction massive et non-prolifération

Les candidatures des personnes inscrites sur le fichier seront examinées lorsque des postes d'expert seront vacants. La durée de leur mandat sera fonction de celle du Groupe d'experts et une rémunération compétitive calculée en fonction de leur expérience leur sera versée.

Les curriculum vitae de tous les candidats et leurs coordonnées doivent être envoyés à la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : [expertsroster@un.org](mailto:expertsroster@un.org).

L'inscription sur le fichier d'experts se fera en fonction des compétences, de l'expérience et de la formation des candidats. Les services du Secrétariat se mettront directement en relation avec ceux qui remplissent les conditions requises pour être inscrits sur le fichier. Lors de la sélection des membres des groupes d'experts, le Secrétariat tiendra dûment compte des principes d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le 2 décembre 2021